

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2024

NOTE DE PRESENTATION

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2024.

Le compte administratif 2024 a été voté le 24 mars 2025 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet au CCAS d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Présentation budgétaire par chapitre :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
	BP 2024	CA 2024		BP 2024	CA 2024
011 - Charges à caractère général :	65 858,00	37 248,67	002 - Résultats :	2 602,79	2 602,79
012 - Charges de personnel :	120 492,00	104 713,90	013 - Atténuations de charges :	5 000,00	5 211,00
65 - Autres charges de gestion courante :	202 055,00	110 544,25	74 - Dotations et participations	376 000,00	235 000,00
SOUS-TOTAL	388 405,00	252 506,82	75 - Autres produits de gestion courante :	7 002,21	11 591,21
042 - Dotations aux amortissements :	3 100,00	1 525,88	042 - Amortissements des subventions :	900,00	900,00
SOUS-TOTAL	3 100,00	1 525,88	SOUS-TOTAL	900,00	900,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	391 505,00	254 032,70	TOTAL FONCTIONNEMENT	391 505,00	255 305,00

Le budget est décliné et suivi en 6 thématiques d'actions :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PAR THEMATIQUES - section fonctionnement

THEMATIQUES	DEPENSES 2024	%	THEMATIQUES	RECETTES 2024	%
-------------	------------------	---	-------------	------------------	---

FONCTIONNEMENT GENERAL	121 950,29 €	48,01	FONCTIONNEMENT GENERAL (dt 235 000 € subv. Municipale)	244 451,80 €	96,74
PERSONNES AGEES	19 893,85 €	7,83	PERSONNES AGEES	0,00 €	0,00
ENFANCE FAMILLE	26 578,94 €	10,46	ENFANCE FAMILLE	3 500,00 €	1,39
PERSONNES EN DIFFICULTE	15 582,90 €	6,13	PERSONNES EN DIFFICULTES	3 900,00 €	1,54
PERSONNES HANDICAPEES	0,00 €	0,00	PERSONNES HANDICAPEES	0,00 €	0,00
EPICERIE SOCIALE	70 026,72 €	27,57	EPICERIE SOCIALE	850,41	0,34
TOTAL	254 032,70 €	100,00	TOTAL	252 702,21 €	100,00

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la subvention du budget de la commune et des dons d'Emmaüs.

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne donc des actions à caractère exceptionnel en dépenses et en recettes.

Présentation budgétaire par chapitre :

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
	BP 2024	CA 2024		BP 2024	CA 2024
001 - Solde d'investissement :			001 - Solde d'investissement :	11 670,07	11 670,07
21 - Immobilisations corporelles :	14 100,00	2 833,68	10 - Réserves (<i>Affectation du résultat</i>) :	229,93	157,48
27 - Autres immobilisations financières	3 000,00	570,00	27 - Autres immobilisations financières :	3 000,00	570,00
Reste à réaliser		1 800,00			
SOUS-TOTAL	17 100,00	5 203,68	SOUS-TOTAL	14 900,00	12 397,55
040 - Amortissements des subventions :	900,00	900,00	040 - Dotations aux amortissements :	3 100,00	1 525,88
SOUS-TOTAL	900,00	900,00	SOUS-TOTAL	3 100,00	1 525,88
TOTAL INVESTISSEMENT	18 000,00	6 103,68	TOTAL INVESTISSEMENT	18 000,00	13 923,43
TOTAL GENERAL	409 505,00	260 136,38	TOTAL GENERAL	409 505,00	269 228,43

Les dépenses d'investissement concernent surtout l'achat de matériel et d'équipement pour l'épicerie sociale, les attributions de secours exceptionnels et les amortissements des subventions.

Au 31 décembre 2024, un montant de 1 800 € de dépenses d'investissement était engagé mais non mandaté au titre des reste à réaliser.

Les recettes d'investissement sont constituées du résultat d'investissement reporté, du FCTVA, des amortissements des biens et des remboursements de prêts accordés.